

Les salaires en Bourgogne : un niveau moyen, une échelle resserrée

Les entreprises bourguignonnes ont rémunéré plus de 10,10 € net de l'heure la moitié des postes de travail offerts dans l'économie marchande en 2011. Ce salaire horaire médian, qui correspond à 1 532 € par mois pour un équivalent temps plein de 35 heures par semaine, est légèrement plus faible qu'en province. Autour de lui, l'échelle des rémunérations apparaît aussi plus resserrée en Bourgogne, avec des écarts moins marqués entre les plus hauts et les plus bas salaires.

Le salaire croît avec la qualification du poste ou la taille de l'entreprise, et avec l'âge du salarié. Les cadres bourguignons sont rémunérés 2,3 fois plus que les ouvriers non qualifiés ; les seniors gagnent 1,4 fois plus que les jeunes de moins de 25 ans. Certains secteurs d'activité, tels que l'information et la communication ou les activités financières et d'assurance, sont plus rémunérateurs que d'autres. Toutes choses égales par ailleurs, le salaire horaire des hommes reste supérieur de près de 10 % à celui des femmes.

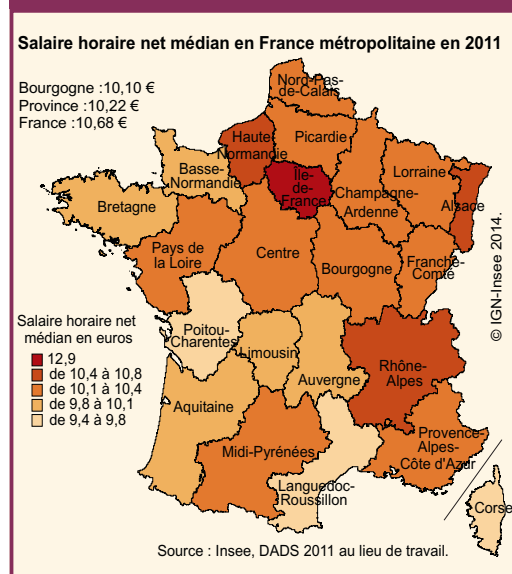


Dans le secteur privé et semi-public, l'économie bourguignonne a employé quelque 390 400 salariés au cours de l'année 2011. Comme 6 % d'entre eux ont travaillé dans deux ou plusieurs établissements, ce sont 415 100 postes que les entreprises locales ont offerts et rémunérés (cf. encadré). Pour 35 heures par semaine, la moitié de ces emplois bourgui-

gnons ont été rétribués moins de 1 532 € par mois net de tous prélèvements à la source - soit 1,4 fois le smic - l'autre moitié l'ayant été davantage.

Connaître les salaires versés par le tissu productif local est important, pour les salariés comme pour les acteurs publics qui cherchent à favoriser le développement économique de leurs territoires. L'intérêt des salariés, en particulier des plus qualifiés, pour les postes proposés dépend fortement de la rémunération offerte. Des salaires élevés contribuent ainsi à fixer la population et à attirer de nouveaux habitants, dont les revenus et les besoins en services tendent à nourrir l'économie locale.

Des salaires plus élevés dans la moitié nord du pays



Des salaires proches des niveaux de province

Dans les établissements bourguignons, la moitié des postes offerts sont rémunérés moins de 10,10 € net de l'heure, l'autre moitié étant payée davantage. Ce salaire médian place la Bourgogne au 14^e rang des 22 régions métropolitaines, légèrement en deçà des 10,22 € net de l'heure observés en province. L'Île-de-France offre, de loin, les salaires les plus élevés : avec 12,87 €, elle devance largement Rhône-Alpes, la Haute-Normandie et l'Alsace. La Bourgogne, comme ses voisins du Centre, Franche-Comté et Champagne-Ardenne,

appartient à un large groupe d'une dizaine de régions, en milieu de classement. La plupart se situent dans la moitié nord de la France. À l'inverse, dans un grand quart sud-ouest du pays – à l'exception notable de Midi-Pyrénées – les salaires médians sont inférieurs à 10 € net de l'heure.

En euros courants, le salaire horaire net médian progresse de 4,3 % en Bourgogne entre 2009 et 2011, tandis que l'inflation atteint 3,7 % sur la période. Défalqué de la hausse des prix, le salaire net progresse donc de 0,6 % en deux ans, une modération salariale observée aussi au niveau national dans un contexte de crise économique toujours présente.

Moins d'écart salariaux en Bourgogne

L'éventail général des salaires apparaît plus resserré en Bourgogne qu'en France. Dans la région, un poste sur 10 est rémunéré à moins de 7,61 € de l'heure, tandis qu'à l'autre extrémité de l'échelle, un poste sur 10 est rétribué à plus de 17,66 €. Le rapport de 2,3 entre ces deux seuils est indicatif de la dispersion salariale. Il atteint 2,8 en France métropolitaine. Sur ce plan, la région se classe 15^e sur les 22 régions françaises. L'Île-de-France, où les salaires sont les plus élevés, est aussi la région qui présente l'éventail le plus large (3,4).

Des rémunérations élevées et des écarts salariaux importants vont souvent de pair. C'est aussi le cas en Bourgogne : la Côte-d'Or est le département de la région où les salaires et les écarts de rémunération sont les plus forts, alors que la Nièvre, à l'inverse, présente une faible dispersion autour d'un salaire médian plus bas.

La profession, premier déterminant du salaire

Qualification du poste, activité, taille et localisation de l'entreprise, âge du salarié... le salaire offert varie bien sûr avec de nombreux facteurs, qui tiennent aux caractéristiques des salariés et de leurs postes.

La catégorie professionnelle est le premier déterminant du salaire. Viennent en second lieu et loin derrière : l'âge du salarié et son sexe, le secteur d'activité de l'établissement employeur et sa taille. Enfin, la zone géographique et la condition d'emploi (temps complet ou partiel) participent aussi à la détermination du salaire horaire.

Un salaire médian de 10,10 € net de l'heure

Principales caractéristiques du salaire horaire net au lieu de travail en Bourgogne en 2011					
	Nombre de postes	Salaire horaire net (en euros)			
		Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport inter-décile (D9/D1)
Ensemble	415 100	10,10	7,61	17,66	2,3
Hommes	241 500	10,76	7,86	19,42	2,5
Femmes	173 600	9,31	7,40	15,09	2,0
Moins de 18 ans	1 000	7,98	7,02	9,72	1,4
De 18 à 25 ans	64 300	8,46	7,19	11,03	1,5
De 26 à 35 ans	100 700	9,81	7,61	15,62	2,1
De 36 à 45 ans	106 200	10,66	7,82	18,68	2,4
De 46 à 55 ans	101 800	11,11	7,89	19,87	2,5
55 ans et plus	41 200	11,61	7,91	22,54	2,8
Cadres et professions intellec. sup.	38 100	20,07	13,10	31,78	2,4
Professions intermédiaires	71 900	13,11	9,13	18,80	2,1
Employés	135 800	8,94	7,35	12,71	1,7
Ouvriers non qualifiés	57 300	8,60	7,18	11,52	1,6
Ouvriers qualifiés	112 000	10,19	7,97	14,18	1,8

Lecture : la moitié des postes sont rémunérés moins de 10,10 € net de l'heure, l'autre moitié étant au-dessus de ce seuil (médiane).

10 % des postes sont rémunérés moins de 7,61 € net de l'heure (1^{er} décile) et 90 % sont rémunérés davantage.

90 % des postes sont rémunérés moins de 17,66 € net de l'heure (9^e décile) et 10 % sont rémunérés davantage.

Le rapport inter-décile (D9/D1) est un indicateur qui augmente avec la dispersion des salaires.

Source : Insee, DADS 2011 au lieu de travail.

Vingt euros de l'heure pour les cadres

Les différences de salaires sont particulièrement marquées entre catégories professionnelles. En Bourgogne, le salaire médian des cadres est de 20,07 € net de l'heure, soit 2,3 fois celui des ouvriers non qualifiés, catégorie la moins bien payée (8,60 €). Entre les deux, les ouvriers qualifiés sont mieux rémunérés que les employés.

Là encore, des rémunérations élevées vont de pair avec des écarts individuels importants. La dispersion salariale est forte au sein des cadres : 10 % d'entre eux touchent moins de 13,10 €, alors que les 10 % les mieux payés gagnent plus de 31,78 €, soit un rapport entre ces deux seuils de 2,4. Les ouvriers non qualifiés constituent, à l'inverse, la profession où les écarts sont les plus limités, avec un rapport de 1,6 entre les « plus hauts » et les « plus bas » salaires.

À catégorie égale, l'appareil productif bourguignon propose à ses salariés des rémunérations souvent en deçà de la moyenne nationale. Ainsi, les cadres sont payés 6 % de moins en Bourgogne.

Un éventail plus ouvert chez les seniors

Le salaire croît avec l'expérience professionnelle donc avec l'âge, deuxième déterminant des disparités de

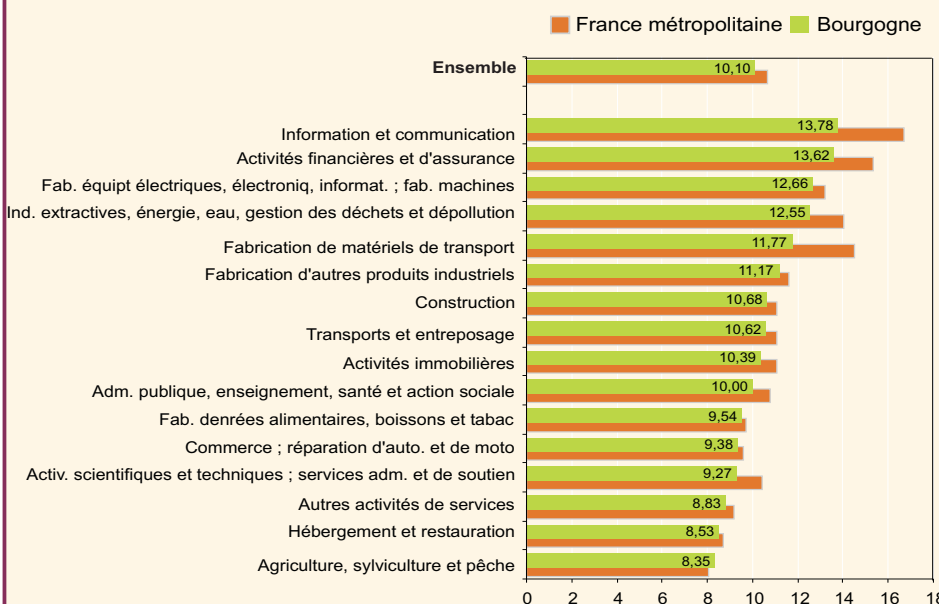
rémunération. Les seniors occupent plus souvent des postes de cadres. En Bourgogne, la moitié des seniors de 55 ans et plus perçoit une rémunération horaire au moins de 11,61 € : ce salaire médian est supérieur de 37 % à celui observé chez les jeunes de 18 à 25 ans. Avec l'âge, l'éventail des salaires s'élargit : de 1,5 chez les jeunes, le rapport entre les « plus hauts » et les « plus bas » salaires passe à 2,8 chez les seniors.

De même, certains secteurs d'activité sont plus rémunérateurs que d'autres. Le salaire médian dépasse 13,50 € net de l'heure dans l'information et la communication et dans les activités financières et d'assurance, deux secteurs qui embauchent beaucoup de cadres. À l'inverse, le niveau de salaire est bas dans l'hébergement et la restauration (moins de 8,60 €) qui compte surtout des employés, et dans l'agriculture où les salariés sont pour l'essentiel des ouvriers non qualifiés. Dans l'industrie, les biens d'équipements offrent des salaires plus avantageux que l'agro-alimentaire, qui fait davantage appel à des ouvriers non qualifiés. La construction se situe à un niveau intermédiaire.

Pour un même secteur d'activité, l'économie bourguignonne offre souvent des salaires plus faibles qu'en France. C'est le cas en particulier dans les activités les plus rémunératrices. Les postes bourguignons sont rétribués 11 % de moins qu'en moyenne nationale dans la finance et l'as-

Des salaires plus faibles en Bourgogne dans la plupart des secteurs

Salaires horaires nets médians en 2011 selon le secteur d'activité (en euros)



Lecture : dans l'information et la communication, la moitié des postes sont rémunérés plus de 13,78 € net de l'heure en Bourgogne (salaire médian) ; ils sont payés plus de 16,70 € au niveau national.
Source : Insee, DADS 2011 au lieu de travail.

dans les zones d'emploi plus rurales de Chatillon, d'Autun et surtout du Morvan (9,03 €).

À travail égal, des écarts subsistent entre hommes et femmes

Si les disparités de salaires tiennent beaucoup aux caractéristiques des salariés et de leurs postes, ces dernières ne sont pas indépendantes les unes des autres. Des modèles économétriques permettent de mesurer l'effet propre, toutes choses égales par ailleurs, de chacune des caractéristiques du poste ou du salarié sur le niveau de salaire (cf. encadré).

Ainsi, à situation égale, l'écart de salaire médian entre les seniors et les jeunes de 18-25 ans tend à se réduire : de 37 % dans les faits observés, il passerait à 26 % une fois neutralisée l'influence des autres facteurs. À sexe égal, catégorie professionnelle égale, et s'ils travaillaient dans le même type d'entreprise, l'écart de rémunération entre les jeunes et les

surance, 17 % de moins dans l'information et la communication, et jusqu'à 19 % de moins dans la fabrication de matériels de transport. Cet écart s'amenuise et s'annule, en revanche, dans les secteurs d'activité qui versent les rémunérations les plus faibles.

Des salaires féminins plus faibles

Le salaire horaire d'un Bourguignon est supérieur de 16 % à celui d'une Bourguignonne. Les femmes sont moins présentes sur les postes qualifiés : 58 % occupent un poste d'employé contre 14 % des hommes, et seules 7 % d'entre elles sont cadres (11 % des hommes).

Le salaire a aussi tendance à augmenter avec la taille de l'entreprise. Les établissements d'au moins 250 salariés offrent un salaire horaire médian de 11,92 €, soit 1,3 fois plus que celui proposé par les petites structures de 1 à 9 salariés. La présence des cadres, plus forte dans les grandes entreprises, explique une partie de ces différences.

Enfin, la rémunération varie aussi selon la localisation géographique. Derrière la zone d'emploi de Dijon où les salaires versés sont les plus élevés (10,60 €), arrive Le Creusot-Montceau, deuxième zone d'emploi de Bourgogne pour le niveau de rémunération. À l'autre extrémité, les salaires offerts sont plus faibles

Des rémunérations plus fortes en Côte-d'Or

Salaires horaires nets au lieu de travail en 2011 (en euros)

	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Côte-d'Or	10,42	7,65	18,67	2,4
Nièvre	9,75	7,55	16,36	2,2
Saône-et-Loire	10,02	7,59	17,46	2,3
Yonne	9,88	7,60	16,65	2,2
Bourgogne	10,10	7,61	17,66	2,3

Lecture : en Côte-d'Or, la moitié des postes sont rémunérés moins de 10,42 € net de l'heure (médiane).
10 % des postes sont rémunérés moins de 7,61 € net de l'heure (1^{er} décile).
90 % des postes sont rémunérés moins de 18,67 € net de l'heure (9^e décile).
Le rapport interdécile (D9/D1) est un indicateur de dispersion des salaires.
Source : Insee, DADS 2011 au lieu de travail.

Qui sont les salariés les mieux rémunérés ?

En Bourgogne, un poste sur dix est rémunéré à plus de 17,66 € net de l'heure, ce qui représenterait un salaire de 2 680 € par mois en 2011 pour une personne travaillant 35 heures par semaine. Les « très hauts salaires », soit un poste sur cent, dépassent 4 990 € mensuels pour la même quotité de travail.

22 % de la masse salariale

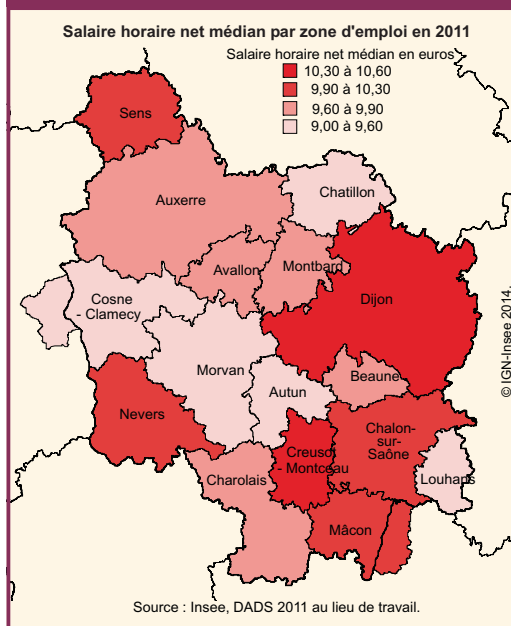
Les 41 460 postes à « hauts salaires » c'est-à-dire rémunérés à plus de 17,66 € l'heure, captent plus de 22 % de la masse salariale totale distribuée en une année dans la région. Ce sont surtout des postes de cadres (61 %) mais aussi de professions intermédiaires (24 %). Les trois quarts sont tenus par des hommes. Les 36-44 ans occupent 30 % des postes à « hauts salaires ». Cette classe d'âge est très présente pour des raisons en partie démographiques : elle est nombreuse dans la population et ses taux d'emploi sont élevés. Plus d'un quart des « hauts salaires » relèvent d'un établissement d'au moins 250 salariés.

Dans les services et l'industrie

Les postes à « hauts salaires » sont surtout situés en Côte-d'Or (44 %) et Saône-et-Loire (32 %) ; ils sont peu présents dans l'Yonne (16 %) et la Nièvre (8 %). Plus de 40 % des « hauts salaires » exercent dans les services, surtout dans les activités scientifiques et techniques, les activités financières et d'assurance. Plus de 34 % travaillent dans l'industrie : une fois sur deux dans la fabrication d'autres produits industriels qui réunit des activités diverses (métallurgie, produits métalliques, plastiques, caoutchouc, travail du bois...). Environ 17 % sont employés dans le commerce et la réparation.

Ces « hauts salaires » sont cependant moins élevés en Bourgogne qu'en France. S'ils touchent plus de 17,66 € de l'heure dans la région, les 10 % les plus rémunérés touchent plus de 18,75 € sur l'ensemble de la province, et plus de 27,07 € de l'heure en Île-de-France.

Des salaires plus élevés pour Dijon et Le Creusot - Montceau



séniors resterait important.

De même, les hommes sont payés 16 % de plus que les femmes. Or, à âge égal, à catégorie professionnelle égale et à type d'entreprise comparable, cet écart de rémunération se réduit à 10 %. Ainsi, à travail égal, les femmes resteraient significativement moins bien payées que les hommes.

■ David Brion, Alain Ribault.

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Chef du Service Études et Diffusion :
Marie-Laure Monteil

Responsable des études :
Christine Charton

Rédactrice en chef :
Chantal Prenel

Maquette PAO :
Thierry Poisse

Dépôt légal :
à parution
ISSN 1246-483 X
© Insee 2014

Source et définitions

Cette publication étudie, au niveau des postes, les salaires versés. Ceux-ci sont connus chaque année grâce aux Déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent à l'administration. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut les agents des trois fonctions publiques, ceux des associations, les emplois aidés, les apprentis, les stagiaires, les particuliers employeurs, les intérimaires et les chefs d'entreprises salariés. Elle ne prend en compte que les postes non-annexes.

Un poste correspond à l'emploi d'un même salarié dans un même établissement.

Un poste est non-annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont « suffisants ». Dans le cas général, la rémunération annuelle doit être supérieure à 3 smic mensuels ou la durée d'emploi doit dépasser 30 jours et 120 heures, et le rapport nombre d'heures/durée doit être supérieur à 1,5.

Le salaire en équivalent temps plein est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. **Le salaire horaire net** de tous prélèvements s'entend net des cotisations sociales, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Il ne comprend pas la participation et l'intéressement placé sur un plan d'épargne entreprise (qui ne sont pas imposables).

Le salaire horaire net médian est le salaire horaire net qui partage les postes des salariés en deux groupes : ceux où les salariés perçoivent moins et ceux où ils perçoivent plus.

Méthodologie : modèle économétrique employé

Des modèles économétriques permettent d'expliquer une partie des disparités salariales et de prendre en compte les interactions entre les différents facteurs pouvant influencer le salaire : ils permettent d'isoler l'effet propre de chacun d'entre eux sur les salaires, indépendamment de tous les autres. L'analyse ainsi effectuée est une analyse nommée « toutes choses égales par ailleurs ».

Le modèle ici utilisé lie le logarithme népérien du salaire horaire net aux caractéristiques du salarié et de son poste (sexe, âge, catégorie professionnelle, condition d'emploi, taille et secteur d'activité de l'établissement employeur, localisation). Ces caractéristiques observables et introduites dans le modèle expliquent 55 % des disparités salariales en Bourgogne. La partie inexpliquée représente le résidu, ce qui est dû à des caractéristiques non observables : diplôme, ancienneté, mode de rémunération...

POUR EN SAVOIR PLUS

- Niveaux de vie en Bourgogne : la crise accentue les inégalités - Insee Bourgogne Hors séries n°4 - Juin 2013.
- En 2011, les salaires ralentissent de nouveau en euros constants - Insee Première n°1471 - Octobre 2013.
- Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2010 - Insee Résultats n°141 Société - février 2013